

ANNEXE 1

Tarifs de location des salles

En application de l'article L.2125-1 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques, toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance dans la limite des tarifs fixés par le Conseil Municipal sauf dérogation.

La grille tarifaire est fixée par délibération du Conseil Municipal du 11/04/2023. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur lors de l'utilisation de la salle. Ces prix sont nets : eau, électricité et chauffage compris.

Gratuité pour l'école Georges RIERA et les services municipaux.

1. PARTICULIERS

	Habitants St-Jean	Habitants hors St- Jean	Caution
Salle Cazeilles	350,00€	550,00 €	600,00€
Salle Jordi Barre	200,00 €		400,00 €

2. ASSOCIATIONS

Priorité sera donnée aux associations lasseillaises dans l'attribution des salles.

	Association d'intérêt général	Autres associations/organismes		Caution	
6 2		1 journée	week-end	Caudon	
Gymnase	gratuité	200,00 €	400,00 €	300,00€	
Salle Cazeilles	gratuité	250,00 €	500,00€	600,00€	
Salle Jordi Barre	gratuité			400,00€	
Buvette City Stade	Prêt à titre gracieux aux associations du village uniquement				